

**DECISION PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSIION DU DROIT  
D'EXPLOITATION - MEDIA'TOUR 2024 – GROUPE DE MUSIQUE ENAGUA DE  
LA COMPAGNIE LA CANTINELA**

Adm N° 2024- 78

Le Maire de MOISSAC,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,

**Considérant** l'intérêt pour la Collectivité d'organiser un spectacle à la Médiathèque Municipale de Moissac,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 – OBJET**

L'association LA CANTINELA – Résidence du port Bâtiment C Appartement 1 – Rue Maréchal Mailly – 66 660 PORT- VENDRES interviendra à la Médiathèque dans le cadre du Media'Tour 2024 et du concert « Chants et percussions ibériques » du groupe Enagua.

**ARTICLE 2 – DUREE**

Le présent contrat est conclu pour la durée de la représentation, soit le vendredi 7 juin 2024 à 19h à la Médiathèque.

**ARTICLE 3 – COUT**

Le montant du contrat est à charge du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne (Médiathèque départementale.)

La prise en charge des trois repas des musiciennes et du technicien est à charge de la Commune de Moissac. Elle est d'un montant de 120 euros maximum.

**ARTICLE 4 – FORMALITE**

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

**ARTICLE 5 – APPLICATION**

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.



Fait à MOISSAC, le 29 avril 2024

Le Maire,

Romain LOPEZ